

# Les Infos de Base

Mercredi 30 juillet 2014  
volume 17, numéro 31  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 30 juillet 2014. Les modifications apportées par L.Q. 2014, c. 3, 4, 5, 6 et entrées en vigueur au 7 août 2014 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 août 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 30 juillet 2014, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 30 du 26 juillet 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 août 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

Les *Infobase Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 12 juin 2014.

Les *Infobase Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 22 juillet 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 26 juillet 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 26 juillet 2014 et contient maintenant 9 472 termes ou mots de renvoi pertinents.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, RLRQ, c. **I-0.2**, r. 2, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, A.M. 2014-006 du 10-07-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 2770, a. 1.

Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, RLRQ, c. **M-13.1**, r. 1, a. 22.

Règlement modifiant le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, D. 700-2014 du 16-07-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 2765, a. 1.

Décret concernant les modalités de signature de certains documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, RLRQ, c. **M-30.001**, r. 1, annexe.

Modifications au Décret concernant les modalités de signature de certains documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, D. 704-2014 du 16-07-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 2769, a. 1.

Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 3, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs, Décision 10452 du 14-07-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 2775, a. 1.

Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 9, aa. 10, 12, 16, 16.1, 19.

Règlement modifiant le Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, Décision 10446 du 10-07-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 2773, aa. 1-5.

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

### 3 Quoi de neuf dans Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Règlement des producteurs acéricoles sur la contribution pour l'application du plan conjoint*, RLRQ, c. M-35.1, r. 10, remplacé.

*Règlement sur les contributions des producteurs acéricoles du Québec*, Décision 10446 du 10-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2774, a. 5.

*Règlement imposant aux producteurs acéricoles une contribution spéciale pour fin de contrôle de la qualité*, RLRQ, c. M-35.1, r. 11, remplacé.

*Règlement sur les contributions des producteurs acéricoles du Québec*, Décision 10446 du 10-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2774, a. 5.

*Règlement imposant aux producteurs acéricoles une contribution spéciale pour fin de développement des marchés*, RLRQ, c. M-35.1, r. 12, remplacé.

*Règlement sur les contributions des producteurs acéricoles du Québec*, Décision 10446 du 10-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2774, a. 5.

*Règlement des producteurs acéricoles sur la contribution spéciale pour l'établissement d'un fonds pour la gestion des surplus de production*, RLRQ, c. M-35.1, r. 13, remplacé.

*Règlement sur les contributions des producteurs acéricoles du Québec*, Décision 10446 du 10-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2774, a. 5.

*Règlement sur les contributions des producteurs acéricoles du Québec*, RLRQ, c. M-35.1, Décision 10446 du 10-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2774, nouveau.

*Code de gestion des pesticides*, RLRQ, c. **P-9.3**, r. 1, aa. 15, 35, 50, 76.

*Règlement modifiant le Code de gestion des pesticides*, D. 703-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2768, aa. 1-4.

*Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 3, aa. 2, 2.1, 3.

*Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*, D. 697-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2760, aa. 1-3.

*Règlement sur le captage des eaux souterraines*, RLRQ, c. Q-2, r. 6, remplacé.

*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, D. 696-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2729, a. 107.

*Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, RLRQ, c. Q-2, r. 35, aa. 2.8, 2.9, 3.2, 3.3, 4.2.1, 4.2.2.

*Modifications à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, D. 702-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2767.

*Règlement sur la qualité de l'eau potable*, RLRQ, c. Q-2, r. 40, aa. 22.0.1, 22.0.2-22.0.4, 31, 34, 35, 36.0.1, 44.6, 44.7, 44.9, 44.11, 45, 46, 47.1, 48, 49.1, ann. 4.

*Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable*, D. 699-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2762, aa. 1-16.

*Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*, RLRQ, c. Q-2, r. 46, a. 39.

*Règlement modifiant le Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*, D. 701-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2766, a. 1.

*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, RLRQ, c. Q-2, D. 696-2014 du 16-07-14, (2014) 146 G.O. 2, 2729, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, L.R.C. (1985), ch. **E-4**, titre intégral, aa. 2, 16, 26, 29.1-29.29, 32, 33, 34, 35.1.

*Loi sur l'équité à la pompe*, L.C. 2011, ch. 3, aa. 2-10.

*Loi sur les poids et mesures*, L.R.C. (1985), ch. **W-6**, aa. 2, 8, 9, 10, 15-16, 16.1-18, 19, 20, 21, 22-22.28, 23, 24, 25, 26, 29, 31, 32, 35, 35.1, 36, 38, 39-41.

*Loi sur l'équité à la pompe*, L.C. 2011, ch. 3, aa. 11-29.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C. (1985), ch. **C-42**.

*Déclaration limitant le droit à rémunération équitable pour certains pays parties à la Convention de Rome*, DORS/99-143, abrogé.

*Déclaration limitant le droit à rémunération équitable pour certains pays parties à la Convention de Rome ou au Traité de l'OIEP*, DORS/2014-181 du 14-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2222, a. 8.

*Déclaration limitant le droit à rémunération équitable pour certains pays parties à la Convention de Rome ou au Traité de l'OIEP*, DORS/2014-181 du 14-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2222, nouveau.

*Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, L.R.C. (1985), ch. **E-4**.

*Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, DORS/86-131, aa. 2, 11, 21, 47, 48-54, ann. 1, 2, 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, DORS/2014-113 du 16-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1398, aa. 1-7.

*Loi sur les grains du Canada*, L.R.C. (1985), ch. **G-10**.

*Règlement sur les grains du Canada*, C.R.C., ch. 889, ann. 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur les grains du Canada*, DORS/2014-150 du 06-06-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1750, aa. 1, 3, 4.

*Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. (1985), ch. **O-9**.

*Proclamation donnant avis que l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République fédérative du Brésil entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014*, TR/2014-67 du 06-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2149, nouveau.

*Loi sur les poids et mesures*, L.R.C. (1985), ch. **W-6**.

*Règlement sur les poids et mesures*, C.R.C., ch. 1605, aa. 2, 2.1, 3, intertitre précédant l'article 4, 4, 5-6.1, intertitre

précédant l'article 7, 7, 8, 9, 10, 10.2, 12, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28-32, intertitre précédant l'article 33, 33, 38 (A), 39, 40, 41, 47.1, 50, 51, 52, 54, 56, 58.1, 59, 63, 64, 67, 70, 78, 90, 107-119, 163, 257, 282, 283, 284, 292, 293, 296, 297-309, 310, 321-323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 346-352, ann. I, II, II.1, IV, V, VI, VII.

*Règlement modifiant le Règlement sur les poids et mesures*, DORS/2014-111 du 16-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1350, aa. 1-49;

*Règlement modifiant le Règlement sur les poids et mesures (pénalités)*, DORS/2014-112 du 16-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1389, aa. 1, 2.

*Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. **1992, ch. 17.**

*Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Ukraine*, DORS/2014-60, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Ukraine*, DORS/2014-180 du 11-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2217, a. 1.

*Loi sur le statut de l'artiste*, L.C. **1992, ch. 33.**

*Règlement sur les procédures du tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs*, DORS/2003-343, abrogé.

*Règlement sur les procédures se rapportant à la Loi sur le statut de l'artiste*, DORS/2014-176 du 08-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2162, a. 44.

*Règlement sur les procédures se rapportant à la Loi sur le statut de l'artiste*, DORS/2014-176 du 08-07-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2162, nouveau.

*Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. **1994, ch. 28.**

*Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS/95-329, ann. 3.

*Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS/2014-100 du 02-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1275, a. 1.

*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. **2001, ch. 27.**

*Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, DORS/2002-227, aa. 2, 25.1, 61, 69.1, 72.8, 121, 128, 132, 142, 295, 301, 307.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, DORS/2014-133 du 29-05-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 1630, aa. 1-12.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Quoi de neuf dans Accès Légal

Les GCI sont maintenant disponibles depuis 1947 via le service web d'Accès Légal.

Les GCII sont maintenant disponibles depuis 1947 via le service web d'Accès Légal ainsi que pour les abonnés WUALA.

Rappelons que les GCIII sont aussi disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal ainsi que pour les abonnés WUALA.